

# HABILITATION ELECTRIQUE : BASSE TENSION

En 2014, d'après la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), les accidents du travail d'origine électrique représentaient environ 0,15% des accidents du travail. Ce chiffre semble faible mais la sévérité des accidents électriques est beaucoup plus grave que pour les autres types d'accidents. Environ 1% des accidents d'origine électrique sont mortels contre seulement 0,08% pour l'ensemble des risques. En outre, la part des accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente liée à l'électricité est de l'ordre de 10% contre 6,5% pour l'ensemble des risques.

Parmi les obligations de l'employeur en terme de prévention du risque électrique, le **Décret n°2010-1118**, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose notamment à l'employeur de définir et de mettre en oeuvre les mesures de prévention de façon à supprimer ou, à défaut, à réduire autant que possible les risques d'origine électrique lors d'opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

A ce titre, il est chargé de délivrer, via un organisme certificateur, une habilitation aux travailleurs pour la réalisation des opérations spécifiques sous tension.



Les formations assurées par l'INEPS en direction des électriciens et non électriciens donnent lieu à la délivrance d'une habilitation électrique reconnue qui permet de satisfaire les exigences réglementaires.

Par ailleurs, détenir cette habilitation garantit une meilleure compréhension des risques pour mieux les appréhender et permet d'acquérir l'ensemble des réflexes pour se protéger.

Habilitations électriques basse tension (BT) et très basse tension (TBT) délivrées par l'INEPS

1 <sup>er</sup> caractère	2 <sup>e</sup> caractère	3 <sup>e</sup> caractère
B : basse tension et très basse tension	0 : travaux d'ordre non électrique 1 : exécutant opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : opérations sur les installations photovoltaïques	T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale

### OBJECTIFS :

- En fonction de la formation, acquérir les méthodes et procédures nécessaires pour intervenir efficacement et en toute sécurité sur des ouvrages électriques en exploitation ou lors d'opérations non électriques au voisinage d'ouvrages électriques.
- Evaluer les dangers sur tous types d'appareils électriques

### EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Formateurs habilités par l'INRS

### DURÉE :

- Formation initiale : 2 à 8 heures
- Recyclage : 2 à 8 heures

### PRÉREQUIS :

- Formation initiale : Aucun
- Recyclage : Etre titulaire d'un titre d'habilitation électrique en limite de validité

### EN FIN DE FORMATION :

Remise :

- D'un titre d'habilitation électrique valable 36 mois
- D'une clé USB incluant un mémo



Quelque soit l'habilitation électrique obtenue, celle-ci est attribuée à l'essai, la vérification, le mesurage et la menoeuvre d'opération électrique.

Pour que le personnel reste habilité aux travaux électriques au cours des années, la formation de « recyclage » permet de maintenir les connaissances définies dans le référentiel de formation, et de réactualiser les différents gestes de prévention et de protection lors d'une activité en rapport avec l'électricité.

## DESCRIPTION

- Etude de cas, exposés interactifs et moyens pédagogiques audiovisuels
- Retours d'expériences et témoignages
- Travaux pratiques et exercices sur matériels électriques en salle de formation (armoires électriques, valises didactiques...) et déplacements aux postes de travail sur site
- Manipulation et contrôle des différents Equipements de Protection Individuelle (EPI) homologués «NF »



## PRINCIPAUX POINTS CLÉS ÉTUDIÉS

- Les Notions théoriques élémentaires en électricité (grandeur...)
- Les effets de l'électricité sur le corps humain
- Rappels sur la réglementation en vigueur
- Description et analyse de l'activité selon le métier ciblé
- Description des règles de sécurité
- Les risques liés à l'activité électrique
- La conduite à tenir lors d'accident d'origine électrique



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Evaluation du savoir-faire par mise en situation pratique
- Evaluation des connaissances théoriques et pratiques en fin de séance

## POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en intra et inter sur l'ensemble du territoire

**INEPS**  
Institut National d'Expertise  
en Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis Cedex

[contact@ineps.fr](mailto:contact@ineps.fr)  
[www.ineps.fr](http://www.ineps.fr)